

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.03.2026

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf mars deux mille vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT CLAIR DE HALOUZE, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire de la commune de Saint Clair de Halouze.

PRESENTS

Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire,
Mesdames Nathalie GUITTON, Marjorie POTTIER, adjointes.
Monsieur Christophe AMICE, Adjoint.
Mesdames Armelle ROUSIER, Angélique LAURENT conseillères.
Messieurs Arnaud PILARD, Michel PRINGAULT, Richard PROVOST conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS

/

ABSENTS

Mesdames Aude DOUCHIN - Marion SIMON.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie GUITTON

* * *

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h13.

Approbation du compte rendu précédent

1 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe AMICE, Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire, donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	863 100,00	532 000,00	1 395 100,00
	Recettes réalisées (1)	B	174 250,86	577 654,82	751 905,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	310 174,38	920 337,08	1 230 511,46
	Dépenses réalisées (1)	E	149 979,86	436 801,78	586 781,64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	24 270,80	140 853,04	165 123,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-105 825,62	388 337,08	282 511,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-81 554,82	529 190,12	447 635,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-81 554,82	529 190,12	447 635,30

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après délibération, le conseil municipal décide à 8 Voix POUR d'accepter le compte financier unique tel que présenté (Monsieur le Maire étant sorti de la salle).

PV séance du 09.03.26

2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2025 POUR 2026

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2025 comme suit :

Recettes de Fonctionnement 2025	+	577 654,82
Dépenses de Fonctionnement 2025	-	436 801,78
Résultat de l'exercice (Excédent)	+	140 853,04
Reprise excédent antérieur	+	388 337,08

Excédent de fonctionnement cumulé à affecter	+	529 190,12
---	----------	-------------------

Recettes d'Investissement 2025	+	174 250,66
Dépenses d'Investissement 2025	-	149 979,86
Résultat Investissement 2025	+	24 270,80
Reprise déficit 2024	-	105 825,62

Déficit d'investissement cumulé (au compte 001)	-	81 554,82
--	----------	------------------

Restes à réaliser dépenses	-	
Restes à réaliser recettes	+	
Résultat de la section Investissement	-	81 554,82

Besoin de financement (au compte 1068)	+	81 554,82
---	----------	------------------

Excédent définitif à affecter fonctionnement 2026	+	447 635,30
(au compte 002)		

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats définitifs comme ci-dessus présentés.

3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de passer une décision modificative pour corriger l'excédent définitif à affecter.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter la décision modificative suivante :

- Compte 002 (recettes de fonctionnement) : + 349.56 €
- Compte 023 (dépenses de fonctionnement) : + 349.56 €
- Compte 021 (recettes d'investissement) : + 349.56 € €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative comme ci-dessus présentée.

4 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DU ROCHER - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe AMICE, Adjoint, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire (sorti de la salle), donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	PREVISION S	RÉALISÉ	article	Niv	intitulé	PREVISIONS	RÉALISÉ
002	002	résultat fonct. reporté			002	002	résultat fonct. reporté		
6522	65	Reversement de l'excédent (au budget principal)			7015		vente terrains aménagés		
6588	65	Arrondis TVA	5,00 €		7588		Arrondis TVA	5,00	
8									
7133	0	variation des en cours	0,00 €		71355	042	variation terrains aménagés	15 221,88	
71355	42	variation des en cours	15 221,88						
	042	Variation du stock							
608	043	frais accessoires			796	043	transfert charges	0,00	
			15 226,88	0,00				15 226,88	0,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES			
article	Niv	intitulé	PREVISION S	RÉALISÉ	article	intitulé	PREVISIONS	RÉALISÉ
001	001	résultat investissement reporté			001	résultat investissement reporté	16 398,75	
168748		avance commune	31 620,63		168742	041 avance commune	31 620,63	
3555	040	Stock final - terrains	15 221,88		3555	040 reprise stock initial-terrains terrains aménagés	15 221,88	
			46 842,51	-			63 241,26	-

Après délibération, le conseil municipal décide à 8 Voix POUR d'accepter le compte financier unique tel que présenté (Monsieur le Maire étant sorti de la salle).

5 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de passer une décision modificative pour attribuer des crédits au compte 238.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter la décision modificative suivante :

- Compte 238 : + 30 824.78 €
- Compte 2151 : - 30 824.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la décision modificative comme ci-dessus présentée.

Séance close à 21h25.

Suivent les signatures du PV de la séance du 09 mars 2026 :